

8 décembre 2016

**Résistance des enseignants et des travailleurs de
l'éducation en Nouvelle-Écosse**

**Dé faisons l'offensive antisociale brutale
contre les enseignants, les travailleurs de
l'éducation et l'éducation publique**

- Mira Katz -



Manifestation des enseignants à Halifax le 6 décembre 2016

Résistance des enseignants et des travailleurs de l'éducation en Nouvelle-Écosse

- **Dé faisons l'offensive antisociale brutale contre les enseignants, les travailleurs de l'éducation et l'éducation publique - Mira Katz**
- **Le gouvernement est forcé de reculer**
- **À titre d'information**

31e Congrès de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

- Les délégués s'expriment avec passion en faveur de campagnes qui défendent les droits de tous et toutes

Entrevues

- Les cols bleus de Montréal - *Chantal Racette*
- Les travailleuses des services de garde à la petite enfance - *Sonia Charette*
- La lutte contre l'imposition de conditions de travail inférieures aux jeunes - *Vincent Barrette*

La vente des centres de soins pour les personnes âgées

- Non à la propriété étrangère des services de soins aux aînés! Oui au contrôle public et à des soins modernes aux aînés!
- L'affrontement entre les droits

Résistance des enseignants et des travailleurs de l'éducation en Nouvelle-Écosse

Défaçons l'offensive antisociale brutale contre les enseignants, les travailleurs de l'éducation et l'éducation publique

- Mira Katz -



Les enseignants manifestent à Yarmouth le 6 décembre 2016.

La résistance des enseignants et des travailleurs de l'éducation, à laquelle d'autres travailleurs et des étudiants se sont joints, a fait en sorte que le gouvernement libéral de Stephen McNeil a été forcé

de reculer en ce qui concerne sa menace d'adopter une loi qui va décréter les conventions collectives des enseignants qui ont commencé une campagne de grève du zèle pendant laquelle ils se retirent des activités parascolaires bénévoles. Le gouvernement a aussi été forcé de retirer sa menace de mettre les étudiants en lock-out pendant qu'il débat du projet de loi.



Les étudiants et les parents manifestent en appui aux enseignants le 5 décembre 2016.

Le 5 décembre, lorsque le gouvernement et les commissions scolaires ont mis les élèves en lock-out, les parents et les élèves sont allés manifester devant le parlement de la province. Même lorsque le gouvernement a reculé, de grands rassemblements d'enseignants accompagnés par d'autres travailleurs se sont tenus le lendemain à Halifax, Yarmouth et Antigonish et ont fait retentir la demande : Négociez ! Ne dictez pas !



Manifestation des enseignants à Antigonish le 6 décembre 2016

La résistance des enseignants de Nouvelle-Écosse fait partie de la résistance que les enseignants et

les travailleurs de l'éducation du pays mènent contre les attaques contre leurs droits. Le gouvernement libéral majoritaire de Nouvelle-Écosse s'est joint à ceux de l'Ontario, de Colombie-Britannique et du Québec pour trouver de nouvelles façons d'imposer un programme d'austérité frauduleux dont l'objectif est de payer les riches au nom de grands idéaux. La résistance des travailleurs n'a cessé de mettre des bâtons dans leurs roues et la lutte se poursuit.

Le jugement récent de la Cour suprême de Colombie-Britannique contre les libéraux de la province et le jugement similaire rendu précédemment contre les libéraux de l'Ontario et leur loi 115 (*Loi de 2012 donnant priorité aux élèves*) ont affirmé une fois de plus que les gouvernements agissent en dehors de la loi lorsqu'ils s'attaquent aux salaires et aux conditions de travail des enseignants et des travailleurs de l'éducation. À cause de la résistance des enseignants et des travailleurs de l'éducation à leur diktat et de leurs victoires en cour, les menaces des libéraux de Nouvelle-Écosse apparaissent de plus en plus illégitimes. Les enseignants et les travailleurs de l'éducation tiennent bon. Négociez, ne dictez pas, disent-ils !



Les menaces du gouvernement McNeil n'ont pas permis d'atteindre l'objectif d'amener les enseignants à capituler, en particulier sur la question de comment ils vont utiliser leur travail bénévole, et le gouvernement doit donc recourir maintenant à des mesures plus désespérées. C'est la résistance des enseignants, des travailleurs de l'éducation, des étudiants et des parents qui démasque les objectifs réels de l'offensive antisociale visant à privatiser l'éducation pour servir les riches et non le peuple. L'expérience vécue dans tout le pays a démontré la nécessité d'intensifier la lutte pour les droits de tous sur ce front également.

Les gouvernements de l'Ontario et de Colombie-Britannique ont recours à des stratagèmes afin d'accomplir « légalement » ce qu'ils n'ont pas pu accomplir « illégalement ». Ils poussent les enseignants et les travailleurs de l'éducation à renoncer « volontairement » à leurs droits au moyen de ce qu'ils qualifient faussement de négociation. Suite aux défaites en cour des gouvernements libéraux dans des jugements importants, les gouvernements tentent d'utiliser les négociations qui se tiennent sur la réparation à apporter aux enseignants comme une occasion d'étouffer la résistance des enseignants et des travailleurs de l'éducation et d'éliminer leur capacité de dire Non ! aux attaques à leurs droits.

Le gouvernement libéral ontarien de Kathleen Wynne essaie d'amener les syndicats des enseignants et des travailleurs de l'éducation de l'élémentaire et du secondaire à négocier des prolongations de leurs conventions collectives qui s'appliquent à l'échelle de la province plutôt que de tenir des négociations selon les normes en vigueur. Le gouvernement cherche ainsi à éviter une lutte ouverte avec les enseignants et les travailleurs de l'éducation avant le déclenchement de la prochaine élection provinciale prévue en octobre 2018.[1] En prolongeant les conventions collectives, le gouvernement veut pousser les syndicats provinciaux de l'éducation à renoncer « volontairement » au droit à la négociation collective entre commissions scolaires et syndicats locaux en leur promettant des « gains ». L'élimination de la négociation locale et l'affaiblissement des syndicats et des commissions scolaires élus localement était au cœur de la loi 115 du gouvernement McGuinty qui a donné au ministre de l'Éducation le pouvoir arbitraire de s'ingérer dans les négociations et les conventions collectives locales ou d'y passer outre.



Les enseignants de Colombie-Britannique envoient un message de solidarité aux enseignants de Nouvelle-Écosse.

Pendant la lutte contre la loi 115 en 2012, la Commission des relations de travail de l'Ontario a été utilisée pour criminaliser la résistance des travailleurs en statuant que le retrait coordonné des enseignants et des travailleurs de l'éducation des activités parascolaires constituait une grève illégale. La tentative des libéraux de Nouvelle-Écosse de faire la même chose au moyen de la législature a été bloquée et ils vont maintenant chercher d'autres avenues pour attaquer les enseignants, les travailleurs de l'Éducation, les étudiants et les parents.



Forum ouvrier croit fermement que la détermination des enseignants et des travailleurs de l'éducation à défendre leurs droits défend également les droits des Canadiens à un système public d'éducation qui est digne d'un Canada moderne et que la lutte des enseignants et des travailleurs de l'éducation de même que des parents et des étudiants de Nouvelle-Écosse a de quoi rendre fiers tous les Néo-Écossais et tous les Canadiens.

Note

1. Les libéraux ont indiqué qu'ils avaient l'intention de tenir l'élection ontarienne en juin 2018 ce qui la rapprocherait de la date butoir d'août 2017 où se terminent les conventions collectives des enseignants et des travailleurs de l'éducation qui s'appliquent provincielement.

(Photos: Sarah Fiander, Nova Scotia NDP, ewok_baby, S.L. Morse)



Le gouvernement est forcé de reculer

Deux jours après que le gouvernement libéral de Nouvelle-Écosse ait annoncé, le samedi 3 décembre, qu'il allait rappeler la législature pour décréter les conventions collectives des enseignants, la résistance des enseignants, des travailleurs de l'éducation et des étudiants l'a forcé à reculer. La vitesse du recul, l'unité des travailleurs et la panique qui s'est installée dans les rangs

des libéraux de la Nouvelle-Écosse illustrent la crise aigue de légitimité dans laquelle l'offensive et l'austérité antisociales sont plongées.



Halifax, le 6 décembre 2016

En même temps qu'il annonçait son intention de décréter les conventions collectives, le gouvernement a menacé d'imposer un lock-out aux élèves à compter du lundi 5 décembre sous prétexte d'« assurer la sécurité des élèves ». Il a reculé sur cette question également et annoncé que les écoles allaient rouvrir le mardi 6 décembre. Un grand nombre d'élèves s'étaient présentés à l'école le 5 décembre, défiant l'ordonnance gouvernementale. Les nombreux parents et étudiants qui ont protesté aux côtés des enseignants devant le parlement de Nouvelle-Écosse ont aussi contribué à bloquer la fermeture des écoles. Les parents ont tenu le gouvernement entièrement responsable de la situation et ont refusé de blâmer les enseignants parce qu'ils savent que c'est eux qui défendent les conditions d'apprentissage des élèves. Par exemple, un groupe Facebook qui se nomme Parents de la Nouvelle-Écosse en appui aux enseignants a plus de 17 000 membres et discute avec passion de comment s'opposer aux manoeuvres du gouvernement.



Les étudiants et les parents manifestent en appui aux enseignants le 5 décembre 2016.

Le recul du gouvernement s'est aussi fait dans le contexte de la décision du Syndicat des enseignants de la Nouvelle-Écosse (SENE) d'entreprendre une campagne de grève du zèle le 5 décembre dans le cadre de ses négociations pour une nouvelle convention collective. La grève du zèle signifie que les enseignants s'en tiennent à la lettre de la convention collective en vigueur et n'accomplissent aucune tâche additionnelle bénévole et parascolaire. Le syndicat avait donné au

gouvernement une semaine de préavis plutôt que les 72 heures prévues par la loi dans le cas de tels moyens de pression pour permettre au gouvernement, aux commissions scolaires et aux familles de faire les arrangements nécessaires.

La présidente du syndicat, Liette Doucet, a expliqué que « les enseignants ont décidé qu'en limitant le travail que nous faisons, nous allons démontrer l'étendue des activités que les enseignants mènent pour les étudiants qui vont bien au-delà de leur tâche de travail et qui parfois les empêchent de passer le temps nécessaire à enseigner aux élèves. Pendant cette campagne, les enseignants ne participeront pas aux activités parascolaires bénévoles ni aux sorties planifiées. » Les enseignants n'arriveront pas plus tôt à l'école et ne resteront pas plus tard une fois leur journée d'enseignement terminée. Ils n'accompliront pas de tâches administratives, ne rentreront pas de données et ne participeront pas aux réunions qui ne sont pas essentielles à la planification et à la dispensation des cours.. »

Les syndicats du secteur public s'unissent aux enseignants

Les autres travailleurs du secteur public considèrent que la lutte des enseignants de la Nouvelle-Écosse est aussi la leur parce qu'eux aussi font face aux mêmes attaques du gouvernement. Le président du Syndicat des employés généraux et du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, Jason MacLean, a déclaré : « D'abord le premier ministre de cette province a saccagé notre système de santé, et maintenant il veut faire la même chose au système d'éducation en empêchant les enfants d'aller à leurs propres écoles. Nous allons nous tenir aux côtés du Syndicat des enseignants de la Nouvelle-Écosse et nous opposer à cet assaut mené par Stephen McNeil contre les droits des travailleurs du secteur public. » On lit dans le même communiqué : « Prochainement, nous serons peut-être dans l'obligation de demander à nos membres d'entreprendre des actions sans précédent contre ce gouvernement. Nous demandons à nos 31 000 membres d'être prêts à passer à l'action au moment voulu. »



Les infirmières manifestent en appui aux enseignants le 6 décembre 2016.

La présidente du Syndicat canadien de la fonction publique, section Nouvelle-Écosse, Nan McFadgen, a émis une déclaration où elle dit : « Le fait d'imposer une convention collective à nos enseignants est anti-démocratique. Le projet de loi 75 est essentiellement une loi antisyndicale qui ne tiendra pas la route du point de vue juridique. » Elle a dit que bien que le projet de loi 75 vise spécifiquement les enseignants, « il annonce la fin de la négociation collective équitable en Nouvelle-Écosse ».

« Nos membres appuient le droit des enseignants de négocier équitablement leurs conditions et ils sont choqués que les enfants soient utilisés comme pions dans les plans du gouvernement qui refuse de respecter les droits des travailleurs de cette province. Jamais notre gouvernement provincial n'avait-il attaqué les syndicats d'une telle façon.

« Le Syndicat canadien de la fonction publique, section Nouvelle-Écosse, va se battre pour protéger notre droit de négocier collectivement et nous appelons les membres du SCFP à faire de même. Nous demandons à nos 19 000 membres d'être prêts à se mettre en action comme ils ne

l'ont jamais fait. »

Le président de la Fédération des travailleurs de la Nouvelle-Écosse, Danny Cavanagh, a dit : « Les choix de ce gouvernement libéral vont forcer tous les contribuables à payer chèrement pour ces mauvaises décisions s'il impose une convention collective aux enseignants. La récente décision de la Cour suprême de la Colombie-Britannique a été une victoire sans équivoque pour les enseignants de la Colombie-Britannique, la Cour ayant déclaré anticonstitutionnelle et invalidé la loi de 2002 qui retirait aux enseignants le droit de négocier leur convention collective.

« Nous confions nos enfants, leur éducation et leur sécurité aux enseignants depuis plus de 100 ans dans cette province et ce gouvernement va devoir commencer à écouter ce que les enseignants, les parents et les étudiants ont à dire : la seule façon d'améliorer les conditions dans les salles de classe et dans notre système d'éducation est de retourner à la table de négociation et de travailler à trouver des solutions. »

(Photos: NSTU Yarmouth Local, S.L. Morse)



À titre d'information

En décembre 2015, le gouvernement libéral de la Nouvelle-Écosse a adopté le projet de loi 148, *Loi sur la durabilité des services publics*. Cette loi, sous prétexte de garantir la durabilité des services publics, s'attaque à ceux qui les dispensent.[1] Elle impose à tous les travailleurs du secteur public provincial un plafond salarial de 0 %, 0 %, 1 % et 1,5 % par année sur 4 ans, et 0,5 % le dernier jour de la convention collective. Si les négociations vont en arbitrage, le projet de loi oblige l'arbitre à respecter ces paramètres salariaux. Bien que la loi ait été adoptée, le gouvernement ne l'a pas encore mise en oeuvre, préférant la brandir comme une épée de Damoclès au-dessus de la tête des travailleurs du secteur public. La menace cependant ne marche pas.

Les enseignants du secteur public ont jusqu'ici rejeté deux ententes de principe négociées entre le gouvernement et leur syndicat, le Syndicat des enseignants de la Nouvelle-Écosse (SENE), dans cette ronde de négociations commencée le 29 septembre 2015. Lors du vote le plus récent, 70 % des membres du SENE ont rejeté la dernière entente de principe. Le vote reflète le refus des enseignants d'accepter le diktat du gouvernement dans les négociations. En dépit des craintes à l'effet qu'un rejet pourrait pousser le gouvernement à mettre en oeuvre son projet de loi antiouvrier, le syndicat a rapporté le 25 octobre que « 96% des 9 300 membres des écoles publiques ont voté en faveur de moyens de pression ».

Selon la présidente du SENE, Liette Doucet, les enseignants veulent davantage de temps de qualité avec leurs étudiants. « Les enseignants n'ont pas été sérieusement consultés en ce qui concerne les décisions gouvernementales touchant aux classes et aux écoles, ce qui fait que nous passons moins de temps à faire les choses qui importent le plus aux étudiants. » Elle a dit également que les négociations collectives libres et équitables et le maintien des avantages sociaux sont importants. « Avec la loi 148, on nous a enlevé nos avantages sociaux négociés ainsi que notre capacité de négocier une entente salariale équitable et raisonnable. Les enseignants accomplissent bien plus que leur tâche afin de répondre aux besoins des étudiants, et nous voulons que notre contribution soit reconnue à sa juste valeur par le gouvernement. »

Le 17 novembre, le syndicat et le gouvernement sont allés en conciliation et le syndicat a indiqué qu'il n'abandonnait pas ses plans de passer aux moyens de pression. Quand les pourparlers ont été

rompus le 25 novembre, le syndicat a annoncé que les moyens de pression commenceraient le lundi 5 décembre.

Note

1. Voir le numéro du 13 octobre 2016 de *Forum ouvrier*



31e Congrès de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

Les délégués s'expriment avec passion en faveur de campagnes qui défendent les droits de tous e toutes



Du 28 novembre au 2 décembre s'est tenu à Montréal le 31e Congrès statutaire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec. La FTQ est la plus grande centrale syndicale du Québec, comprenant environ 600 000 membres dont environ 60 % sont du secteur privé et représentent tous les grands secteurs de la production industrielle. Au dernier jour du Congrès, 809 membres délégués étaient inscrits, 578 hommes et 231 femmes, provenant de 229 sections locales, 12 conseils régionaux et 28 syndicats affiliés. Si on ajoute les observateurs, les invités et les représentants des médias, le nombre total de personnes présentes au Congrès était d'environ 1100. Le Congrès a réélu par acclamation Daniel Boyer et Serge Cadieux au poste de président et secrétaire général de la centrale.

Le thème du Congrès était « Dessinons l'avenir ensemble » et les deux sous-thèmes principaux étaient la lutte aux inégalités sociales et les changements climatiques et la transition à une économie verte avec notamment la transition en ce qui concerne les emplois. Le Congrès a tenu des commissions sur la question des inégalités sociales et adopté un plan d'action à cet effet et il a aussi adopté une déclaration de politique sur les changements climatiques intitulée « Changeons le Québec, pas le climat ». Dans son programme, la FTQ vise à l'instauration d'un « dialogue social » avec le gouvernement. C'est la raison pour laquelle elle demande de meilleures lois du travail tandis que les travailleurs font face à l'urgence de vaincre les attaques qui sont faites contre eux au moyen des lois antiouvrières brutales et déjà adoptées à toute vapeur. Cela explique que sur la question de l'ordre du jour de dialogue social de la FTQ les travailleurs des secteurs industriels et autres aient gardé le silence alors qu'ils ont parlé avec éloquence de la nécessité de défendre les droits de tous et sur tous les fronts où les attaques prennent place.

Par inégalités sociales, ce que la direction de la FTQ entend, c'est le résultat de la distribution inégale des ressources de la société entre ses membres. Cette explication n'analyse pas la cause des inégalités sociales qui est le système économique, politique et social qui repose sur l'exploitation et l'oppression. Elle rejette le blâme uniquement sur les choix politiques qui sont faits par ceux qui sont au pouvoir, des choix qui selon la FTQ créent un accès inégal non seulement aux revenus, mais à la santé, à l'éducation, aux décisions politiques etc. C'est sur cette base que la FTQ intègre les différentes luttes des travailleurs et du peuple dans une sorte de déclaration générale contre les inégalités sociales qui devient la base des appels de la centrale à amener les gouvernements à adopter des lois et à mettre en place des politiques qui réduisent les inégalités.

À titre d'exemple de politiques mises de l'avant par le Congrès sur cette question on compte la lutte à l'évasion fiscale et aux paradis fiscaux, l'appel à un réinvestissement massif du gouvernement dans la santé, l'éducation et les services sociaux, et des lois du travail qui assurent un « meilleur équilibre des forces entre les employeurs, les travailleurs, les travailleuses et leurs syndicats ».

Sur la question des changements climatiques, la FTQ appelle le gouvernement à assurer une transition adéquate à une économie verte qui assure la qualité de l'environnement tout en ne pénalisant pas les travailleurs et leurs emplois. En fait partie par exemple l'appel à une stratégie industrielle mise sur pied par le gouvernement qui entre autres choses évalue les impacts des mesures de réduction des gaz à effet de serre sur les industries, fournit aux entreprises un soutien financier pendant la période de transition et accroît la 2e et 3e transformation des ressources naturelles. Comme c'est le cas en ce qui concerne les inégalités sociales, la déclaration de politique sur les changements climatiques ne fait pas de place aux luttes que mènent les travailleurs contre des projets spécifiques que mettent de l'avant les oligopoles mondiaux qui endommagent l'environnement et la sécurité des communautés et au sujet desquels les communautés affectées ne sont pas consultées.

À cet égard, un des thèmes qui a imprégné le Congrès c'est ce qui est appelé l'action politique de la centrale en vue de la construction d'alliances avec les autres organisations syndicales et les organisations d'autres milieux pour obtenir les changements législatifs ou réglementaires souhaités. Cette action politique vise aussi à assurer la défaite du gouvernement libéral de Philippe Couillard à l'élection générale de 2018.



Le Congrès a donné lieu à des interventions très vives à la faveur de résolutions qui demandent le développement de campagnes dans laquelle la FTQ met tout son poids pour défendre ceux qui sont attaqués dans le but de défaire l'offensive contre l'affirmation des droits des travailleurs.

Parmi ces moments forts on compte la résolution d'urgence présentée par le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal pour exiger l'abrogation de la loi antiouvrière 24 (anciennement projet de loi 110) qui est une attaque en règle contre les travailleurs municipaux et leur droit de négocier leurs conditions de travail afin de servir des intérêts privés étroits (voir l'entrevue avec la présidente du syndicat dans ce numéro). Cette résolution demande aux officiers de la FTQ de rencontrer les partis de l'opposition pour qu'ils s'engagent à abroger cette loi une fois qu'ils sont au pouvoir. Plusieurs travailleurs sont intervenus pour dire que cette loi ne peut pas être considérée comme un fait accompli avec lequel les travailleurs doivent vivre. Ils rejettent cette loi, même adoptée, comme une attaque contre tous les travailleurs. Il faut une riposte de tous les travailleurs indépendamment de leur affiliation syndicale, ont dit de nombreux délégués.

Un autre point fort des interventions a été celles qui ont été faites autour de la résolution qui demande que le salaire minimum soit porté à 15 \$ de l'heure. En fait, ont dit les délégués, il s'agit d'un minimum de salaire même pour combler ses besoins élémentaires dans les conditions actuelles. Se sont présentées au micro des travailleuses de la santé et du textile qui ont parlé avec éloquence du phénomène des travailleurs pauvres qu'on retrouve partout et en nombre toujours plus grand même dans les milieux syndiqués. Tels sont par exemple les travailleurs qui oeuvrent dans les services de santé privatisés comme les résidences pour les personnes âgées, qui travaillent fort pour satisfaire aux besoins des aînés et le font par dévouement pour les membres les plus vulnérables de la société mais qui sont traités de façon indigne du point de vue salaires et conditions de travail qui ne correspondent pas au travail qu'ils font. Les travailleuses qui organisent ces milieux ont parlé avec vigueur de leurs efforts pour les syndiquer et améliorer immédiatement les conditions des travailleurs afin qu'ils vivent et travaillent dans la dignité.

Une autre résolution qui a donné lieu à de fortes interventions est celle qui réclame la fin des conditions de travail à deux vitesses, notamment en ce qui concerne les régimes de retraite, par lesquelles les nouveaux engagés vont devoir travailler côte-à-côte avec leurs collègues plus anciens à des conditions très inférieures. Les délégués ont salué la grève de trois mois menée par les travailleurs de Ciment Lafarge qui ont réussi à bloquer l'imposition d'un régime de retraite à cotisations déterminées pour les nouveaux et ils ont également salué les efforts de travailleurs d'autres endroits de travail pour bloquer des efforts semblables. Plusieurs jeunes ont parlé de cette lutte comme d'une bataille importante pour la défense même des syndicats.

Les délégués ont aussi parlé avec passion sur la résolution demandant l'arrêt immédiat de l'étranglement des services publics à la petite enfance par les coupures et la privatisation et demandant leur arrêt immédiat et un réinvestissement massif dans le réseau des Centres de la petite enfance (voir aussi à ce sujet l'entrevue dans ce numéro avec une travailleuse de CPE). Ils ont dit de façon non équivoque qu'il est inacceptable que le service à l'enfance soit transformé en une machine à profits et ils ont dit également que les progrès dans la vie des femmes qu'a engendré le développement des services publics à la petite enfance doivent être défendus et élargis.

Pendant tout le Congrès, les délégués par leurs interventions ont demandé l'organisation de campagnes concrètes dans lesquelles la FTQ met tout son poids derrière la défense des travailleurs qui sont attaqués et défend les droits de tous afin de défaire l'offensive antisociale des riches et de leurs gouvernements. Sans l'organisation d'une telle lutte, la voie au progrès de la société va demeurer bloquée ce qui pose de graves dangers au bien-être du peuple et endommage également grandement l'environnement naturel.



Entrevues

Les cols bleus de Montréal

« *On doit se tenir debout tout le monde ensemble peu importe à quel syndicat tu appartiens* »

- *Chantal Racette* -

Chantal Racette est présidente du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal



Photo des cols bleus de Montréal tirée de la page Facebook du syndicat

Forum ouvrier : Le Congrès de la FTQ vient d'adopter à l'unanimité une résolution d'urgence présentée par les cols bleus de Montréal demandant l'abrogation de la Loi 24 contre les travailleurs municipaux (anciennement projet de loi 110). La loi incorpore dans le régime des relations de travail du secteur municipal la loi spéciale de décret des conditions de travail, violant le droit des travailleurs municipaux de négocier leurs conditions de travail. Les cols bleus de Montréal demandent depuis le début le retrait de cette loi. Peux-tu nous en dire plus à ce sujet ?

Chantal Racette : Notre syndicat est la section locale 301 du Syndicat canadien de la fonction publique et à ce titre nous sommes d'abord intervenus au Congrès national du SCFP à Vancouver en novembre 2015 pour faire adopter une résolution d'urgence demandant le retrait du projet de loi. Nous l'avons fait parce que selon nous cette loi nous fait retourner 50 ans en arrière, au détriment des dures batailles que nos prédécesseurs ont remportées. Malgré que le projet de loi ait été amendé, en ce qui nous concerne, le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, ce n'est pas suffisant et la loi est inacceptable. Elle doit être retirée.

Notre syndicat a 24 conventions collectives et a aussi des régimes de retraite. Quiconque a déjà fait de la négociation sait que c'est impossible de penser que tu peux négocier une convention collective en 150 jours à moins que tu aies un employeur qui dit toujours oui, et ce n'est pas qui se passe (*la loi impose la nomination d'un médiateur par le ministre des Affaires municipales s'il n'y a pas d'entente le 150e jour suite au début de la période légale de grève, ce qui enclenche le processus menant au décret des conditions de travail - note de Forum ouvrier*).

Pour donner un exemple, juste pour Montréal, on a connu un cas lorsque Jean Lapierre était le président du syndicat où cela a pris 54 mois de négociations pour en arriver à une entente.

Avec une loi comme celle-là, c'est certain que les travailleurs municipaux vont devoir se restreindre pendant les négociations et ce sont eux qui vont en faire les frais au bout du compte.

À un moment donné il faut que tout le monde se tienne debout ; tu vas en avant, tu défends tes membres, nous autres au syndicat des cols bleus on est habitué à faire les choses comme cela et on va continuer d'agir de cette façon.



Nous demandons le retrait pur et simple de la loi. Nous avons crié haut et fort en ce qui concerne la loi qui a attaqué nos régimes de retraite. On aurait dû être l'ensemble des travailleurs du Québec pour défendre les régimes de retraite du secteur municipal. On l'a vu ici-même au Congrès avec le cas de Brault et Martineau et Ciment Lafarge où l'employeur s'est attaqué au régime de retraite. Quand cela touche à un secteur, ils prennent le plus gros en premier et après ils étendent leurs attaques aux autres. On doit se tenir debout tout le monde ensemble peu importe à quel syndicat tu appartiens.

FO : Comment vois-tu l'impact que cette loi va avoir en ce qui concerne les cols bleus de Montréal ?

CR : Présentement nous avons un plancher d'emplois à Montréal qui nous donne un minimum d'emplois appartenant au syndicat. Je pense que cela va être leur prochaine cible. La ville donne déjà de plus en plus de nos emplois à l'externe. Par exemple elle a donné plusieurs de nos emplois d'agents de sécurité à un organisme à but non lucratif appelé le Corps canadien des commissionnaires qui se trouve à être dirigé par l'ancien directeur du Service de police de la Ville de Montréal !!

Nous vivons une situation où nos emplois disparaissent, que ce soit dans le déneigement, la collecte des déchets, les trottoirs, etc. Prenons le cas de la grande société multinationale française Derichebourg, qui a déjà été poursuivie pour collusion et corruption, et à qui la ville a accordé trois contrats de collecte des déchets dans les arrondissements. Avant, en ce qui concerne les

déchets à la Ville de Montréal, c'était environ 50-50 entre les emplois à l'interne et ceux à l'externe. Nous en avons perdu beaucoup depuis. Avec la loi 24, ça va être beaucoup plus facile à la ville de Montréal d'envoyer nos emplois au privé.

FO : Veux-tu ajouter quelque chose en conclusion ?

CR : Les cols bleus sont le reflet de la société dans laquelle on vit. Nous sommes plus de 6000 travailleurs et avec les retraités nous sommes plus de 11 000. Nous sommes là pour donner un service aux citoyens, pas pour nous remplir les poches. Il faut que les citoyens en soient conscients. Les médias nous calomnient pour pousser les gens à se réjouir si on mange une volée. Prends la Commission Charbonneau. Ils ont l'air à l'avoir déjà oubliée. Si le travail avait été fait par les cols bleus, on n'aurait pas eu tout ce remplissage de poches avec notre argent.



Les travailleuses des services de garde à la petite enfance

« Nous demandons un arrêt des coupes et de la privatisation et un réinvestissement dans le réseau »

- Sonia Charette -

Sonia Charette travaille dans un Centre de la petite enfance et est vice-présidente de la section locale 9291 du Syndicat des Métallos



Grève d'un jour des travailleuses de garderie le 7 juillet 2014

Forum ouvrier : Plusieurs travailleuses des services de garde à la petite enfance ont dénoncé pendant le Congrès de la FTQ l'étranglement qui est fait des Centres de la petite enfance et la

privatisation du réseau et demandé des mesures correctives immédiates. Peux-tu nous en dire plus sur la situation qui prévaut dans le réseau ?

Sonia Charette : La privatisation des centres des services de garde à la petite enfance a commencé avec les crédits d'impôts qui sont accordés pour ceux qui fréquentent les garderies privées. Par semaine, cela revient plus cher aux parents mais quand ils font leur rapport d'impôt avec le crédit d'impôts auquel ils ont droit il se rendaient compte que cela leur coûtait moins cher d'envoyer leur enfant dans une garderie privée que dans un CPE. Le problème s'est amplifié avec la modulation des services. Maintenant, les parents paient selon les revenus. S'ils gagnent plus que 50 000 \$ ils peuvent payer jusqu'à 20 \$ par jour pour un enfant dans les CPE. Nous avons des parents qui ont dû emprunter pour payer le service avec la modulation des services, alors ils ont constaté que cela était plus avantageux de s'en aller en garderie privée à cause du crédit d'impôt. Présentement il y a une liste de rappel pour rappeler les enfants quand il y a des places qui se libèrent, c'est une liste centrale pour le Québec, et il n'y a plus de liste de rappel pour les CPE, elle est complètement vidée. Les parents sont allés au privé.

C'est une politique délibérée du gouvernement. Depuis que les libéraux sont au pouvoir, ils coupent les services, alors les parents en ont assez et se demandent pourquoi ils paieraient plus cher quand les services sont coupés. Notre CPE a presque 40 ans, on a toujours été fier de dire qu'on intégrait les enfants ayant des besoins particuliers. On ne peut plus le faire maintenant parce que cela prend une éducatrice en surplus pour s'occuper de ces enfants là et on n'a plus les moyens de payer une éducatrice en surplus..

Depuis 10 ans c'est 330 millions \$ qui ont été coupés dans le réseau des CPE. Le gouvernement avait annoncé que pour l'année prochaine il y aurait une autre coupure de 120 millions \$ mais en ce moment ils se sont mis en mode séduction alors peut-être qu'ils ne vont pas appliquer cette coupure. Nous avons déjà utilisé tous les moyens, par exemple nous avons accepté une réouverture de la convention collective, toutes les éducatrices, le patron compris, ont mis l'épaule à la roue en faisant une heure de bénévolat. On fait le même nombre d'heures qu'auparavant mais sur notre paie on se fait enlever une heure pour sauver des enfants et acheter nous-mêmes un peu de matériel.

Le but est clairement de privatiser les services. Les parents se plaignent et nous on n'a plus les moyens de survivre, et les places qu'on perd en CPE sont offertes au privé. En pourcentage, dans les 3 dernières années, il y a eu un bonds de 1300 % de places octroyées au privé et il n'y en a pas eu dans les CPE. Les garderies privées sont moins encadrées, elles ne sont pas régies par les mêmes lois et règlements et n'ont pas les mêmes normes. Nous on est obligé d'avoir des éducatrices formées sur un ratio de 2 sur 3 sur place, c'est-à-dire deux éducatrices sur trois qui ont suivi une technique à l'éducation à l'enfance. Le privé n'a pas ces obligations là.

Au point de vue des conditions de travail, nous avons l'impression de retourner 25 ans en arrière. Nous avons un bon régime de pensions et nous sommes en négociations maintenant et nous sommes menacées de perdre notre régime à prestations déterminées pour un régime à cotisations déterminées. Dans tout cela, ce sont les enfants qui sont les plus grands perdants.

FO : Quelles sont les demandes des travailleuses des services de la petite enfance ?

SC : Nous demandons que le gouvernement mette fin aux coupures et fasse des réinvestissements importants dans les Centres de la petite enfance. Minimalemt, nous demandons qu'il réinvestisse immédiatement dans le réseau l'argent qu'il touche par le biais de la modulation des services. Nous demandons aussi que le gouvernement cesse de privatiser le réseau. La création des Centres de la petite enfance a marqué un grand progrès dans la vie des femmes, leur permettant de sortir de la

maison et d'aller travailler et elle a aussi mis fin au terrible marché noir qui existait dans la garde d'enfants où les femmes faisaient du travail au noir sans reçus en gardant 10 ou 15 enfants. On ne doit pas permettre que ce progrès soit rayé de la carte.



La lutte contre l'imposition de conditions de travail inférieures aux jeunes

« Il faut que les jeunes s'impliquent, la clé est là »

- Vincent Barrette -

Vincent Barrette est un jeune travailleur à l'affinerie CEZinc de Valleyfield, membre de la section 6486 du Syndicat des Métallos

Le Congrès de la FTQ a adopté une résolution contre les clauses de disparité de traitement dans les conventions collectives, principalement en ce qui touche aux régimes de retraite. Il y a beaucoup de pression qui est faite par les employeurs au Québec dans les milieux syndiqués pour que les nouveaux engagés soient placés sur un régime de retraite à cotisations déterminées plutôt que de faire partie du régime de retraite à prestations déterminées dont sont membres les autres travailleurs. Dans le régime à prestations déterminées que nous avons à CEZinc, celui-ci est entièrement financé par l'employeur alors qu'un régime à cotisations déterminées serait financé d'une part commune par l'employé et l'employeur. On a calculé que si nous avions un régime de retraite à deux vitesses, un jeune qui rentrerait à l'usine avec un régime à cotisations déterminées devrait payer environ l'équivalent d'un paiement de maison toute sa vie pour avoir une retraite semblable à la mienne. Ces dernières années, les gens qui ont été engagés chez CEZinc ont été en majorité des jeunes entre 18 et 35 ans. Il y a un renouvellement de la main-d'oeuvre en ce moment avec notamment les nombreux départs à la retraite. L'année dernière, on a calculé qu'on avait 15 % de notre main-d'oeuvre qui avait moins de 5 ans d'expérience à l'usine, majoritairement des jeunes qui ont 35 ans et moins. Pendant les cinq prochaines années, on va en renouveler un autre 35 % . On sait qu'il y a une vague de jeunes qui s'en vient alors il faut se donner les moyens d'assurer des conditions de travail justes et équitables pour l'ensemble des travailleurs.



La disparité de traitement dans les régimes de retraite créerait un préjudice au niveau des nouveaux employés qui arrivent dans nos industries, qui n'ont pas droit aux mêmes avantages d'emplois que ceux qui sont déjà là. Un des principes fondamentaux du syndicalisme c'est la mobilisation pour

pouvoir avoir un rapport de force. Pour cela, il faut que tes membres soient derrière toi. Ouvrir la porte aux disparités de traitement dans nos conventions collectives cela brise ce rapport de force. Il est difficile de mobiliser des membres qui sentent déjà quand ils arrivent qu'ils ne sont pas représentés par le syndicat parce qu'ils n'ont pas droit aux mêmes avantages que les autres. En plus, les clauses de disparité de traitement, ce n'est pas seulement les régimes de retraite, cela peut s'appliquer aussi à tous les avantages sociaux. Chez les métallos on mène une lutte contre les disparités de traitement. Il y a les métallos de la cimenterie Ciment Lafarge qui ont mené une grève de 3 mois l'hiver dernier pour que les jeunes qui rentrent à l'usine puissent bénéficier des mêmes avantages qu'ils ont eus. Dans les endroits industriels, les conditions de travail ont été durement gagnées par les combats syndicaux précédents et ce sont des conditions qui demeurent difficiles. Il y a des enjeux au niveau de la santé et de la sécurité qui sont très grands à cause des produits avec lesquels on travaille. Moi je travaille avec l'antimoine qui est une substance mortelle si on la respire ; il y a le manganèse qui donne le Parkinson. Ce n'est pas pour rien que nous avons de bonnes conditions de travail et nous les avons gagnées chèrement. Chez les métallos on a le moto qu'on ne veut pas laisser en héritage moins que ce qu'on a reçu. La résolution qu'on a adoptée hier laisse savoir à tous les employeurs qu'à la grandeur de tous les affiliés de la FTQ, des clauses-orphelins on n'en veut pas. Je me sentirais mal de faire un travail aux cotés de quelqu'un qui n'a pas les mêmes conditions de travail. Se battre pour conserver un régime de retraite à prestations déterminées c'est se battre pour s'assurer que les gens qui vont venir puissent se sentir inclus dans l'association syndicale.

Il faut que les jeunes s'impliquent, la clé est là. Les jeunes doivent prendre leur place pour qu'il y ait du renouveau. Et de la place il y en a. Les syndicats, les affiliés de la FTQ, veulent faire de la place aux jeunes, il faut juste que les jeunes poussent un peu. Investissez vos endroits de travail, occupez vous de vos affaires sinon c'est le patron qui le fait et cela ne sera pas à votre avantage. Les choses que les travailleurs sont allés chercher ils l'ont fait en se battant pour elles. C'est aux jeunes à prendre cette place là. Sinon cette place va être laissée vacante ou bien va être prise de façon insidieuse par les employeurs qui vont exercer une mainmise sur les syndicats. Il ne faut pas ouvrir la porte à ça. Il faut que les jeunes prennent leur place dans leurs syndicats, sur le plancher de travail, partout, pour qu'on bâtisse un mouvement syndical fort qui s'assure de l'équité intergénérationnelle.



La vente des centres de soins pour les personnes âgées

Non à la propriété étrangère des services de soins aux aînés! Oui au contrôle public et à des soins modernes aux aînés!

La vente de la société privée canadienne de soins aux aînés basée à Vancouver, Retirement Concepts, à un acheteur étranger, Anbang Insurance, qui est basé à Beijing, est maintenant entre les mains du gouvernement fédéral pour examen.

L'achat proposé fait l'objet d'une forte opposition qui demande au gouvernement fédéral de rejeter l'accord car il va totalement à l'encontre de l'intérêt public et aux gouvernements de la Colombie-Britannique et de l'Alberta d'en faire de même.

Retirement Concepts possède 25 établissements classés comme résidences pour personnes

autonomes, d'aide à la vie autonome et de soins complexes. La plupart sont situées en Colombie-Britannique, deux sont à Calgary et une à Montréal, et l'entreprise possède aussi des propriétés importantes qui pourraient servir à l'expansion.

On dit que le prix de vente est supérieur à 1 milliard \$ et fait l'objet d'un examen par la Division de l'examen des investissements du gouvernement fédéral parce qu'il dépasse le seuil de 600 millions \$ au-delà duquel on doit tenir automatiquement un examen en vertu de la *Loi sur l'Investissement Canada*. Le Syndicat des employés d'hôpitaux (HEU), qui représente près de 1 900 travailleurs à 12 établissements de Retirement Concepts en Colombie-Britannique s'oppose fermement à la vente et appelle les gouvernements provincial et fédéral à la rejeter.



« Les services de soins en résidence et d'aide à la vie autonome sont une composante essentielle du continuum de soins dans cette province », a dit Jennifer Whiteside, agente syndicale et secrétaire du Syndicat des employés d'hôpitaux. « Vendre des établissements de soins aux aînés de la Colombie-Britannique à une compagnie d'assurance outremer n'est pas dans l'intérêt des travailleurs de la santé de la Colombie-Britannique, des aînés ou de notre système de soins de santé. Autoriser cette vente entraînerait une perte majeure de responsabilité et de contrôle de la prestation de soins aux aînés. Cela enverrait un signal clair aux investisseurs mondiaux que les soins aux personnes âgées et les autres services de santé dans cette province sont à vendre au meilleur soumissionnaire. Autoriser l'investissement étranger sans limites dans notre système de santé est la mauvaise chose à faire en ce qui concerne les gens de Colombie-Britannique.

« Cette vente nous montre une fois de plus de façon alarmante à quel point les décisions sur les soins privés continus sont motivées par l'appât du profit et non par le meilleur intérêt des patients », a dit Sandra Azocar, directrice générale des Amis de Medicare. « Une société d'assurance multi-milliardaire éloignée est exactement l'opposé de ce dont nous avons besoin pour assurer les soins à nos proches en Alberta.

« En bout de ligne, nous voulons l'élimination à long terme des soins de santé privés en Alberta, et voici pourquoi. Nous croyons que des entreprises comme Retirement Concepts et maintenant Anbang Insurance Group ne voient pas leur rôle comme celui de fournisseurs de soins de qualité mais de chemin facile pour enrichir leur portefeuille de placement », a ajouté Azocar. « Nous devons néanmoins insister pour que cette vente soit rejetée afin que nous puissions recentrer notre système sur des soins qui répondent aux besoins locaux et qui, ultimement, sont fournis par le secteur public. »

« Nous voulons qu'Ottawa rejette cet accord. Notre système de soins continus ne devrait pas être ouvert aux profits des investisseurs internationaux », a déclaré Azocar. « En même temps, il faut que notre gouvernement provincial dise qu'il va défendre les intérêts des patients de l'Alberta et s'opposer lui aussi à la vente, tout en prenant des mesures pour mettre notre système de soins de longue durée hors de la portée des profiteurs. Nous pouvons mieux investir nos fonds publics limités dans les soins de santé publics plutôt que dans les portefeuilles axés sur le profit. »



L'affrontement entre les droits

La vente de 25 maisons de retraite pour personnes âgées, d'aide à la vie autonome et de centres de soins de longue durée par la société canadienne Retirement Concepts au monopole étranger basé à Pékin, Anbang Insurance, doit être rejetée. Ce qu'il faut faire, c'est limiter et finalement éliminer entièrement le rôle des intérêts privés dans les soins aux aînés.

Les gouvernements remettent de plus en plus les soins aux personnes âgées et les soins de santé entre les mains des intérêts privés comme Retirement Concepts qui reçoit la plus grande part du financement public de toute entreprise privée assurant des soins aux personnes âgées. Ce monopole étranger considère en échange que c'est son droit de monopole de vendre au plus offrant.

Selon la *Loi sur Investissement Canada*, les prises de contrôle étrangères au-delà d'un certain seuil (en 2016, le seuil est une entreprise dont la valeur est supérieure à 600 millions \$) doivent être examinées par le gouvernement fédéral et doivent procurer un « avantage net » au Canada.

Quel avantage possible pourrait-il y avoir d'une telle vente qui met les soins des aînés dans les mains d'un énorme monopole mondial. Pour ce monopole mondial, il s'agit d'un achat de biens immobiliers commerciaux dont l'objectif est de faire de l'argent et d'augmenter son investissement dans les plus brefs délais possibles. L'investissement n'a rien à voir avec la prise en charge du bien-être des personnes âgées, ou avec l'offre de logements et de soins modernes et humains aux personnes âgées, ou avec tout autre avantage pour les Canadiens.

Dans le cadre de la vente proposée, Retirement Concepts continuera à détenir une part minoritaire et un contrat pour la gestion des installations. La vente ajoute encore un autre prétendant et une autre couche de profit privé et va mener inévitablement à de nouvelles attaques contre les conditions de vie des personnes âgées et les conditions de travail des travailleurs ainsi qu'au pillage encore plus prononcé du trésor public.

Les établissements de soins pour aînés qui sont possédés et gérés par des intérêts privés sont financés par les fonds publics, c'est-à-dire par la valeur ajoutée créée par la classe ouvrière et réclamée par les gouvernements, ainsi que par les frais que les aînés doivent payer pour la nourriture, l'hébergement et une part croissante des soins personnels et de santé et des fournitures médicales non couverts par le système de santé public. Les travailleurs qui fournissent les soins et les services créent une valeur immense pour la société.

Les intérêts privés monopolistes revendiquent une part croissante de cette valeur ajoutée. Le fait de permettre qu'une couche après l'autre de parasites profitent des soins de santé et des soins aux personnes âgées crée des torts immenses. Dans ce cas-ci, un propriétaire étranger fera sa réclamation pour le profit privé. Cela va s'ajouter à la réclamation des propriétaires actuels qui conserveront une part minoritaire et un rôle de gestionnaire. À leur tour, ils fournissent fréquemment des services en sous-traitance, ce qui entraîne encore plus de réclamations pour le



profit privé à la valeur ajoutée créée par la classe ouvrière. En outre, il y a les réclamations des entreprises pharmaceutiques, des assureurs privés et ainsi de suite. On pille le trésor public pour payer les riches tandis que les conditions de vie des aînés et les conditions de travail du personnel qui les soigne sont constamment attaquées.



Il va de soi qu'une telle vente est inacceptable et qu'elle doit être rejetée. Le dommage qui est causé par le programme néolibéral de remettre les soins aux personnes âgées entre les mains d'intérêts privés est bien documenté et connu. Cette vente ne produit aucun avantage et ne fait qu'ajouter aux dommages causés par la privatisation en remettant le contrôle de ces centres entre les mains d'une société étrangère. Les soins aux personnes âgées ne sont pas une question privée, mais une question publique sur laquelle les Canadiens doivent exercer un contrôle public souverain.

Le programme néolibéral de privatisation des soins de santé et des soins aux personnes âgées est en contradiction avec la demande moderne d'une société où les droits sont garantis. Les soins de santé et les soins aux aînés sont des droits modernes pour tous, des droits que les gens ont en tant qu'êtres humains. L'ancienne conception à l'effet que le droit au profit privé devrait prévaloir sur les droits des producteurs et de l'intérêt public est en conflit avec la demande d'une société moderne basée sur l'affirmation et la garantie des droits de tous et non seulement de ceux qui possèdent la richesse et les privilèges.



NUMÉROS PRÉCÉDENTS | ACCUEIL

Site web: www.pccml.ca Email: forumouvrier@pcml.ca